

L'écho de Montailoux

Numéro 91 - Automne 2024



Dossier p.9

Plan communal de sauvegarde

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Edito	3
Retour en images	4
Agenda	8

DOSSIER

Plan communal de sauvegarde	9
C'est quoi un PCS ?	
Que mettre dans le PCS ?	
Quels sont les risques pour Présilly ?	
Comment pouvez-vous aider ?	

VIE MUNICIPALE

Réfection de la Route des Moulins	11
Délibérations prises	13

VIE LOCALE

Actualité de la paroisse catholique	13
Le centre de 1 ^{ères} interventions de Beaumont	14
Monts du Genevois: les activités de l'automne	16

VIE INTERCOMMUNALE

Pôle métropolitain	20
Eau : la CCG, votre interlocuteur unique !	21
Contrat Local de Santé	22
SIVU Beaupré	24

VIE ASSOCIATIVE

Les anciens d'Algérie se souviennent	26
Union Salève Foot	27

INFOS UTILES

État civil	28
Horaires de la déchèterie	28
Recensement des frontaliers	29

MENTIONS LÉGALES

Bulletin municipal édité par la Mairie de Présilly

Directeur de publication : Nicolas DUPERRET

Rédaction : Tony PORRET, Nicolas DUPERRET, Dominique ROULLET, Laurent DUPAIN, Danielle MAXIT, Marlène FAVRE, Anaïs VULLIET, Bruno PORRET, Phillipe JOLY

Photos : Jean COUTURIER, Tony PORRET, Adobe Stock, Freepik

Mise en page et impression : Villi® - 74160 Beaumont



**Chères Présilliennes,
Chers Présilliens,**

On me dit souvent combien notre village est beau, avec ses fermes atypiques et ses vues bucoliques sur le lac Léman, le Jura et le Salève.

C'est pourquoi je profite de cet édito pour rappeler l'importance de respecter les règles d'urbanisme. Trop souvent sur notre territoire, nous voyons ces règles bafouées par des travaux réalisés sans autorisation ou non conformes aux autorisations.

Heureusement, ce n'est qu'une minorité qui pose problèmes et que nous pouvons poursuivre en justice afin de faire respecter ces règles contraignantes.

Ces condamnations vont jusqu'à la destruction partielle ou totale de la construction.

Tout délit a un coût très onéreux pour la collectivité, et il est d'ailleurs frustrant, en tant que Maire, de devoir engager des frais d'avocats pour faire appliquer ces règles face à quelques personnes peu scrupuleuses, alors que cet argent pourrait être investi dans des projets utiles pour notre village.

Merci de respecter ces règles pour le bien de chacun et la préservation de notre cadre de vie.

Dans un esprit de lien, depuis début octobre, sous la halle, en complément du marché des producteurs locaux, tous les mercredis soir à partir de 18 heures un bar ambulant s'installe. Un lieu où l'on peut boire un verre et déguster les bonnes fondues savoyardes de Marie. Un moment de convivialité déjà prisé par quelques Présilliens autour d'une petite musique d'ambiance.

Concernant nos projets et dans une dynamique de renouveau :

Les phases études sont bien avancées avec le réaménagement de la Route du Moulin, et la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Un autre projet intercommunal voit le jour avec la création d'une voie verte entre Feigères et le Châble. Celui-ci, lauréat des « villages d'avenir départemental » est retenu comme un axe structurant de la Communauté de Communes du Genevois et du Conseil Départemental et se fera en deux phases :

Phase 1: Du carrefour de Feigères jusqu'au pont de l'autoroute ; une convention a été établie entre les deux communes pour la prise en charge de ce projet mitoyen.

Phase 2: Du pont de l'autoroute jusqu'à l'entrée de l'ancienne usine du Châble qui est en phase d'étude de faisabilité.

Ces projets permettront d'améliorer notre village et garantir un cadre de vie agréable et fonctionnel pour tous.

Enfin, je vous convie à mes vœux le jeudi 9 janvier à 19 h 30 à la salle des Fêtes, où je pourrai vous développer la description nos projets.

Vous souhaitant de belles fêtes de fin d'année à vous et à ceux qui vous sont si chers.

Bien amicalement ,

**Le Maire,
Nicolas Duperré**



RETOUR EN IMAGES

OCTOBRE ROSE: UN FORMAT INÉDIT

Pour la deuxième année consécutive, Présilly était partie prenante de la Marche Gourmande ! À l'occasion d'Octobre Rose, les communes de Chênex, Vers, Présilly, Neydens, Beaumont et Feigères se sont unies pour organiser une journée caritative, accompagnées par différentes associations locales, comme le Comité des Fêtes « La Présillienne ».

Au programme ? Les participants ont pu profiter d'une journée rythmée par la marche, bien entendu, mais ponctuée de repas et d'animations ! À Présilly, les 300 marcheurs ont pu se restaurer pour la pause déjeuner !

L'ensemble des bénéfices sera reversé à deux associations: le Comité de dépistage 74 et l'association « Jeune et Rose ».

Retour en images... et rendez-vous l'année prochaine !





RETOUR EN IMAGES

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 106^E ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918



VENDREDI 13 DEC.

ANIMATION MUSICALE ARTHUR EVENTS

DÉFILÉ DE TRACTEURS

DES JEUNES AGRICULTEURS DU GENEVOIS

DE 17H45 À 18H30 DÉPART : PRÉSILLY.
VIN CHAUD - CHOCOLAT CHAUD

DE 19H À 19H30 ARRÊT À FEIGÈRES.
ANIMATION MUSICALE

DÈS 20 H ARRIVÉE : NEYDENS.
PETITE RESTAURATION ET BUVETTE

AVEC LA PARTICIPATION DE

La Neyd

Présilly

À VOS AGENDAS



ANNONCE DES VŒUX DU MAIRE

Cette année encore, Monsieur le Maire a le plaisir de vous convier à la traditionnelle cérémonie des Vœux, le **9 janvier à 19 h 30 à la salle des Fêtes**.



REPAS DES AÎNÉS 2025

Après une édition 2024 « délocalisée » à Présilly, dans le Jura, pour l'année 2025, nous aurons le plaisir de les recevoir en retour, dans le courant du Printemps ! La date retenue vous sera communiquée dans les meilleurs délais !



PAROISSE

Repas de la paroisse le **16 février**, pour une future rénovation de notre église. Venez nombreux comme l'année dernière et encore plus, repas sur place ou à emporter. L'équipe paroissiale vous remercie d'avance.

LES POTS DE L'AVENT SONT DE RETOUR...

Il est de tradition, dans les villages de Beaumont & Présilly, d'organiser le calendrier de l'avent les soirs du mois de décembre. (Principalement en soirée dès 18h, parfois pour le goûter.)

Une famille, un quartier, un habitant, une association ou encore un commerçant vous accueille pour le verre de l'amitié. Vin chaud, soupe, bière ou autres sont alors offerts sans conditions et en toute simplicité à tous.

Retrouvez le programme ci-dessous.



Dimanche	1		
Lundi	2		
Mardi	3	LACVI en collaboration avec L'Auberge de Vers	ZA Juge Guérin – Beaumont
Mercredi	4	« Les Pommes de Beaumont »	Ancien préau Ecole – Beaumont (dès 17H)
Judi	5	A.Mounier – F. Cusin – M. Ujhazi	336 route de la Croisette – Les Chainays
Vendredi	6	Fit'n Fight	Ancienne Ecole – Beaumont
Samedi	7	Lotissement du Grand Pré	Allée du grand pré – Les Chainays
Dimanche	8	Famille Lacour	Chemin de Clairjoie – Présilly
Lundi	9	Les Jardins de Romelie (ex Ferme des Usse) – R. Tardivel <small>(Vente et dégustation des produits de la ferme)</small>	Chemin des Usse-Forêt – Les Roquettes
Mardi	10	Beaumont'e Sur Scène	Salle des Fêtes – Le Châble
Mercredi	11	Familles Chagnoux – Poirot – Vouters – Wyss	33 route du Salève – Le Petit Châble
Judi	12	H. Jomain – M. et D. Cavillier – C. Dulac	26 chemin de l'Ecole – Le Petit Châble
Vendredi	13	G. et JL. Bouchet	140 chemin des Contamines – Le Fond de Beaumont
Samedi	14		
Dimanche	15	Familles Gacon/Morin/Geisler/Loudet	60 à 78 Grand'rue – Le Châble
Lundi	16		
Mardi	17	Sakura – L'art du mouvement	Préau bibliothèque – Le Châble
Mercredi	18	Petit Casino – La Charolaise – Intui'tif – Le Kiosque du Salève – Le Beef and Cow	280 Grand'rue – Le Châble
Judi	19	« ça s'tente » – Camping le Terroir	99 chemin de Clairjoie – Présilly
Vendredi	20	Famille Bibollet	243 route du Petit Châble – Le Petit Châble
Samedi	21	Comité des Fêtes de Beaumont	Parc mairie / Préau – Le Châble

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : COMMENT CA MARCHE ?

En 2013, la commune de Présilly a réalisé son Plan communal de Sauvegarde. Désormais obsolète, celui-ci sera mis à jour très prochainement. Il s'agit d'un véritable outil technique permettant une organisation optimale en cas d'urgence.

C'EST QUOI UN PCS ?

Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde, est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

Le plan communal de sauvegarde a ainsi pour objectif :

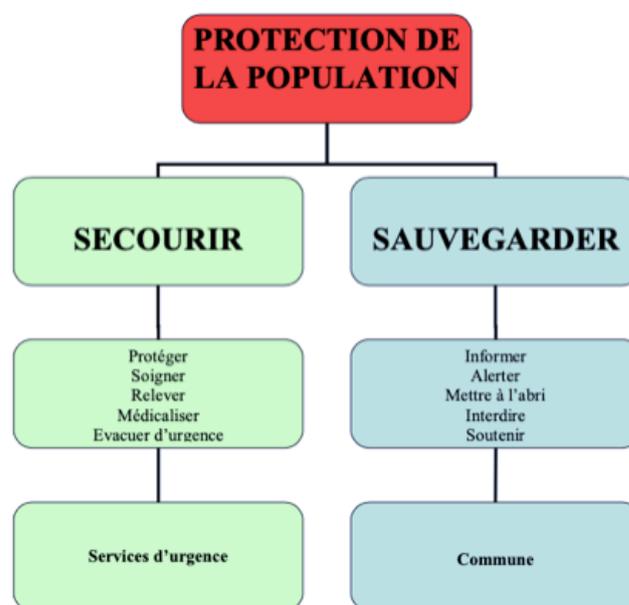
- de connaître, prévenir et informer sur les principaux risques auxquels la commune est exposée ;
- définir un mode d'organisation en cas d'urgence ;
- mettre en place des outils techniques permettant de répondre rapidement et efficacement à un besoin d'urgence.

De manière générale, le Maire assure, lors d'un accident ou d'un sinistre, la direction des opérations de secours (DOS) dans la limite de sa commune. En lien étroit avec le commandant (COS), chargé de la conduite opérationnelle des secours, il met en œuvre les premières mesures d'urgence et de sauvegarde.

Si l'évènement dépasse le territoire communal, le Préfet peut prendre la direction des opérations. Cependant, le Maire assume toujours sur son territoire ses obligations de mise en œuvre des mesures de sauvegarde, qui sont à distinguer des opérations de secours.

L'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant la population, perturbation de la vie collective (interruption de l'alimentation en eau potable, intempérie, épidémie), accidents plus courants (incendie, inondation).

L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face aux situations d'urgence, éviter parfois qu'elles ne dégèrent en crise, et gérer les crises inévitables.



QUE METTRE DANS LE PCS ?

Le PCS comprend notamment :

- l'identification des risques et des enjeux, en particulier le recensement des personnes vulnérables ;
- l'organisation assurant la protection et le soutien des populations précises :
 - les dispositions internes à la commune permettant de recevoir une alerte émanant des autorités ;
 - les moyens d'alerte et d'information de la population (annuaire opérationnel, règlement d'emploi des différents moyens d'alerte) ;
- le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- l'organisation du poste de commandement communal ;
- l'inventaire des moyens propres de la commune, notamment les moyens d'hébergement et de ravitaillement de la population.

QUELS SONT LES RISQUES POUR PRÉSILLY ?

La Commune est exposée à différents risques et aléas, d'ordres différents :

Zones humides : aléa faible

Les zones humides sont caractérisées par deux effets : l'effet tampon qui est à préserver, et l'effet de compressibilité qui, lui, est défavorable. Ce risque ne concerne qu'une zone sur la Commune, à proximité de la Quory.

Chute de blocs : aléa fort

Des chutes de pierres régulières ont lieu à proximité des falaises du Salève. Cet aléa est élevé, et une prudence particulière est nécessaire dans ce secteur.

Crues torrentielles : aléas faible à fort

Plusieurs cours d'eau, sur l'ensemble de la Commune, sont répertoriés en aléa fort en raison des variations soudaines de leur débit qui peuvent intervenir en cas de fortes précipitations.

Glissements de terrain : aléas faible à fort

Le haut de la colline des Rappes est en aléa faible. Des travaux de terrassement importants ou des rejets d'eau non maîtrisés peuvent être à l'origine de glissements de terrain.

Sismicité : modérée

La Commune n'est pas en zone de forte sismicité. Cependant, plusieurs secousses ont été répertoriées, notamment en 1994, 1996 et 2004.

Transport de matières dangereuses (gazoduc + réseau routier) Ce risque est présent sur la commune de deux manières :

- > le passage d'un gazoduc sur le piémont du Salève
- > le passage de deux axes routiers importants (RD 1201 et A41) sur lesquels peuvent circuler des matières dangereuses.

L'importance de ces risques est bien sûr impossible à évaluer, mais l'importance du trafic sur les axes concernés les rend non négligeables.

- circulation dans le tunnel autoroutier :

Le précédent que constitue l'incendie dans le tunnel du Mont-Blanc en 1999 ne peut qu'inciter l'ensemble des acteurs de sécurité publique à être très vigilant et se préparer au mieux à l'éventualité d'un tel accident. C'est le risque le plus fort présent sur la Commune.

- pollution des ressources en eau potable :

Bien que des mesures soient prises afin de protéger les captages d'eau potable, une pollution des sources est toujours possible.

COMMENT POUVEZ-VOUS AIDER ?

La démarche d'élaboration du PCS doit permettre d'associer l'ensemble des forces vives de la collectivité : les habitants ayant une connaissance des risques ou de certains éléments pratiques, les représentants d'association, les personnes pouvant constituer les réserves communales de sécurité civile, les partenaires privés, publics (service de l'état, SDIS, gendarmerie, SAMU).

Alors que les élus municipaux travaillent actuellement sur une phase de diagnostic, pour mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde, il est également central de pouvoir recenser nos ressources communales, aussi bien matérielles qu'humaines.

En effet, le PCS contient un annuaire moyens humains, mobilisables en cas d'urgence ! Portez-vous volontaires en remplissant le questionnaire ci-dessous ! Nous vous remercions de bien vouloir compléter le feuillet ci-dessous et de le faire parvenir en Maire, par e-mail (mairie@presilly.fr) ou à déposer dans la boîte aux lettres. Une réunion d'information sera ensuite réalisée pour informer les volontaires !



Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

E-mail :@.....

J'accepte de communiquer ces informations et d'être recontacté dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde

Je parle une langue étrangère.
Si oui, laquelle

Je possède des compétences médicales/de secourisme.

RÉFECTION DE LA ROUTE DES MOULINS «SECTEUR PETIT-CHÂBLE»

Dans la continuité des travaux d'enfouissements des réseaux qui ont eu lieu dans ce secteur sur le premier semestre de l'année 2024, les travaux de réfection de voirie vont être engagés dans ce secteur à la fin du premier trimestre 2025.

Ces travaux consisteront à :

- Élargir la voirie existante pour créer une voie verte séparée de la voie routière (Dans la même philosophie que l'aménagement réalisé sur la route du Petit-Chable déjà rénovée.)
- Redimensionner la buse de traversée des eaux du nant des Vernants
- Rénover et redimensionner l'ouvrage permettant la traversée du nant des Vernants
- Créer un arrêt de bus sécurisé au centre de ce tronçon
- Refaire à neuf l'intégralité de la voirie.

Ce projet est rendu possible par l'obtention de subventions réduisant de manière significative la part financière à la charge de la commune.

Co-financeurs :



Une réunion publique de présentation du projet et d'échanges est prévue en fin d'année 2024 ou au début de l'année 2025.

L'intérêt de créer une voie dédiée aux modes de déplacement doux :

Dans un contexte où le vélo est de plus en plus considéré comme un mode de transport écologique et pratique par les Présilliennes et les Présilliens, la création de voies cyclables lors des travaux de voirie devient un enjeu majeur. Ces projets visent à améliorer la sécurité des cyclistes, à encourager l'activité physique et à réduire l'empreinte carbone des déplacements.



SÉCURISATION DE LA ROUTE DES MOLLIETS :

La route des Molliets a été sécurisée par la création de murs montagne pour séparer la voie routière de la voie cyclable sur les tronçons les plus dangereux. C'est-à-dire au niveau des deux virages sans visibilité. Dans le passé, ces séparations avaient déjà été réalisées par des balises « J11 » mais elles ont été très régulièrement dégradées.

Bien que les dispositifs J11 soient des solutions pratiques pour la séparation des pistes cyclables, les murs montagne présentent des avantages significatifs en matière de sécurité, d'esthétique, de réduction du bruit et de durabilité. Leur création crée une barrière qui offre un sentiment de sécurité renforcé pour les cyclistes tout en résistant mieux aux intempéries et à l'usure.



ÉTUDES AVANT-PROJET POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Des études avant-projet de rénovation de notre salle polyvalente vont être lancées en début d'année 2025. L'objectif est de moderniser cet espace tout en préservant son caractère convivial.

En effet, cette salle âgée de 35 ans mérite une réfection pour les raisons suivantes :

- Améliorer la performance énergétique (Isolation de l'enveloppe, remplacement des ouvrants, emplacement du mode de chauffage...). La rénovation énergétique de ces structures est essentielle pour réduire leur consommation d'énergie, diminuer leur empreinte carbone et offrir un environnement plus sain aux usagers.
- Améliorer le confort de tous les usagers et toutes les activités de la salle (Activité sportive, activité artistique, activité associative, activité festive...). Les nouvelles installations auront pour but d'offrir meilleur confort en favorisant l'organisation d'événements variés.
- Moderniser les équipements (Eclairages LED, systèmes audiovisuels...). Les nouveaux équipements auront pour objectif d'améliorer l'expérience des utilisateurs tout en réduisant la consommation énergétique.



DÉLIBÉRATIONS PRISES



SOCIAL

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ONT ÉTÉ ATTRIBUÉES :

ASSOCIATIONS	MONTANTS DES SUBVENTIONS
ADMR VIRY	2162,00 €
AFN SECTION SALEVE	200,00 €
AGJ JUDO 74	50,00 €
AINES DE MONTAILLOUX	500,00 €
ALFAA GHS	20,00 €
ALMA 74	50,00 €
AMICALE DES OMBELLES	200,00 €
APE BEAUPRÉ	1000,00 €
ARC-EN-CIEL	190,00 €
ASJ74	180,00 €
ASSAD	290,00 €
BALS MUNETTES	200,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE HAUTE-SAVOIE	300,00 €
BIBLIOTHÈQUE DU CHÂBLE	150,00 €
GROUPEMENT DE LA LOUVETERIE	50,00 €
LOCOMOTIVE	50,00 €
MFR LE CLOS DES BAZ	50,00 €
MJC VIRY	900,00 €
NEZ ROUGE - ONR74	50,00 €
PROTECTION CIVILE	50,00 €
RESTAURANT DU COEUR	250,00 €
RUGBY CLUB DU GENEVOIS	50,00 €
UNION SALEVE FOOT	500,00 €



TRAVAUX

- Approbation du projet de travaux de sécurisation des déplacements en mode doux le long de la RD18, reliant Feigères à Présilly.
- Approbation du projet de lancement d'une opération de restructuration de la salle polyvalente.
- Le Conseil municipal a donné un avis favorable au projet d'une installation de stockage de déchets inertes, porté par une entreprise privée, au lieu-dit « Les Chevy ».



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Bilan du Plan Local d'Urbanisme, sur la période 2018-2024 a été acté. Il met notamment en exergue :

- Une consommation foncière de 3.4 ha, dont 0.8 ha pour l'habitat;
- La construction de 55 logements, dont 24% de constructions individuelles;
- La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers s'élève à 0.4 ha.



AUTRE

- Les conseils municipaux se tiennent désormais en Mairie, au 1er étage. En effet, suite à la pandémie de Covid-19, les Conseils se tenaient dans la salle des fêtes.
- L'entreprise NomadBar dispose d'une autorisation d'occupation du domaine public, à proximité de la Halle, afin de réaliser son activité commerciale.

ACTUALITÉ DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

AU REVOIR PÈRE ALAIN !

À l'occasion du départ à la retraite du Père Alain, j'ai échangé avec lui sur son passage dans cette grande paroisse. À 75 ans, Alain Fournier-Bidoz prend sa retraite après un ministère riche et varié. En effet je peux mentionner entre autres, qu'il a été curé de paroisse mais aussi enseignant pendant 16 ans au Séminaire de Lyon, ou encore Vicaire Général de l'évêché d'Annecy pendant 12 ans.

Le village de Présilly est rattaché à la Paroisse Saints Pierre et Paul en Genevois qui compte 13 clochers. L'une des plus grandes frustrations du Père Alain qui aime avant tout le contact avec les paroissiens et créer des liens profonds avec les personnes qu'il rencontre est liée à la taille de cette paroisse qui l'a empêché autant qu'il l'aurait souhaité d'être avec chacun. Comme il l'a mentionné lors de sa messe d'au revoir, il a fait ici sa première expérience de collaboration inter-religieuse en assurant la présidence de l'association Bible et culture et a beaucoup apprécié ses échanges et les études bibliques avec les chrétiens des autres dénominations.

Au sujet de Présilly, Alain me dit se souvenir avec émotion de ses nombreuses discussions avec

Simone Vulliet qui veillait sur l'église Saint Clément de Présilly. Il a aussi admiré la belle énergie de nos concitoyens engagés pour le repas de paroisse annuel destiné à recueillir des fonds pour permettre l'aboutissement du projet de rénovation de l'église. Il me rapporte également que de nombreux couples choisissaient notre belle église pour leur cérémonie de mariage ! Il a été heureux dans notre paroisse et s'y est senti chez lui.

Son chez lui natal n'est pas très loin puisqu'Alain est originaire des Villards-sur-Thônes. Passionné de vélo, il y retourne régulièrement pour voir sa famille mais surtout pour gravir les cols environnants comme celui des Aravis ou de la Colombière, et ceci sans assistance électrique ! C'est donc tout naturellement qu'Alain va profiter de ce temps de retraite pour faire une belle balade à vélo pour étreindre le beau cadeau reçu pour son départ. Début septembre, il a pris 3 mois pour se rendre à Rome en vélo par la via Francigena. Il sait qu'ensuite sa retraite à Annecy sera bien active auprès de l'évêque.

Merci Alain pour ces 7 années riches de moments partagés avec ceux dont la route a croisé la vôtre.

BIENVENUE PÈRE VIJU !

En attendant que vous puissiez faire la connaissance du Père Viju Mathew qui prend la suite du Père Alain, j'ai recueilli auprès de lui quelques éléments de sa biographie. Il est âgé de 51 ans et est né dans la province du Kerala en Inde. Il a 4 sœurs dont 2 sont religieuses et 3 frères. Il a étudié et été ordonné missionnaire de Saint François de Salle en Inde. Entre 2000 et 2004, il a été envoyé comme missionnaire au Cameroun et au Tchad. En 2004, ce fut Ville-la-Grand où il assurait, en sus de la paroisse Saint Mathieu, un service d'aumônerie scolaire. Puis Thorens-Glières de 2014 à 2021. Il était Curé à Cruseilles avant d'arriver dans la paroisse Saints Pierre et Paul. Lorsqu'il a un peu de temps, il apprécie tout particulièrement de pouvoir cuisiner et s'adonner au Badminton.

Dominique ROULLET



REJOIGNEZ LE CENTRE DE PREMIÈRES INTERVENTIONS DE BEAUMONT !

Le Centre de Premières interventions de Beaumont est plus que centenaire. En 1906, il y avait une centaine de sapeurs- pompiers, mais à cette époque il fallait du personnel pour la mise en œuvre de la pompe à bras. C'était une autre vie.

Maintenant le centre compte sur la présence de cinq personnes, pour intervenir en premier appel sur les communes de Beaumont et de Présilly, avec le Centre de Secours de Saint Julien en Genevois. Nous effectuons nos formations, le maintien de nos acquis et la prise de garde avec le centre de Saint Julien en Genevois, afin de renforcer nos liens tous ensemble.

Pour un fonctionnement optimum, il est impératif de recruter du personnel, la pérennité du centre en dépend.

Le volontariat est le pilier essentiel dans la chaîne des secours de notre pays.



Rejoignez-nous !

*Si vous êtes intéressés,
venez nous rejoindre.*

*Je me tiens à votre disposition,
et je serai heureux de vous rencontrer
et vous délivrer de plus amples
renseignements.*

*Le centre se situe, place du parc
de la mairie sur la commune de
Beaumont*

Adjudant Jean-Yves As

06 73 62 78 21.

L'OFFICE DE TOURISME DES MONTS DU GENEVOIS

UN TERRITOIRE ÉLARGI ET UNE NOUVELLE IDENTITÉ DE DESTINATION

Depuis le 1er janvier, une nouvelle dynamique touristique a débuté pour l'Office de Tourisme des Monts du Genevois. Avec un territoire formé par Annemasse Agglomération et la Communauté de Communes du Genevois depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles rejoint fièrement l'Office de Tourisme. Une collaboration qui renforce l'attractivité de la destination, qu'il s'agisse de tourisme de loisirs ou d'affaires. Cette union marque également un tournant dans l'identité existante car, anciennement Les Monts de Genève, nous sommes aujourd'hui Les Monts du Genevois.



UNE DESTINATION UNIQUE ENTRE VILLE, CAMPAGNE ET MOYENNE MONTAGNE

Notre destination est nichée entre lacs et montagnes et lovée entre trois massifs : le Vuache, sauvage et indomptable, le Salève, surprenant et mystérieux, et les Voirons, protégés et secrets. Cette harmonie offre un équilibre entre l'effervescence urbaine et la quiétude de la nature. La diversité des paysages nous invite à prendre de la hauteur dans cet environnement singulier et à transmettre la véritable valeur des choses. Randonner avec un guide au clair de lune, observer les reflets rougeoyants du soleil sur le lac Léman, flâner en ville, découvrir les œuvres artistiques exposées en plein air, écouter le silence mélodieux des forêts, ou encore contempler les vues imprenables depuis nos massifs – ici, chaque expérience est vécue avec une intensité particulière.



L'OFFICE DE TOURISME, L'INTERLOCUTEUR DES HABITANTS

Parce qu'il existe mille et une façons d'explorer la destination, l'Office de Tourisme est votre interlocuteur privilégié pour tout renseignement touristique. Que vous soyez connaisseur du territoire ou nouvel habitant, prenez contact avec les conseillers en séjour pour trouver des idées de sorties pour le week-end, des renseignements sur les balades ou les bons plans du moment. Leur objectif est d'offrir un conseil personnalisé. En recommandant des activités adaptées aux envies de chacun, ils permettent la découverte des facettes de la destination, des pépites incontournables aux trésors moins connus.





Sur le site internet des Monts du Genevois, la rubrique agenda permet de recenser toutes les manifestations culturelles, sportives et récréatives, qu'elles soient organisées par les associations, les communes ou les acteurs locaux. Retrouvez toutes les informations et recommandations touristiques des 3 territoires sur le site internet de l'Office de Tourisme ou lors des permanences d'information touristique à UCPA Vitam, organisées pendant les vacances scolaires.

DES PÉPITES À DEUX PAS DE CHEZ VOUS

Présilly est situé entre la nature et le patrimoine du Salève. Un point d'attraction idéal pour les habitants et les nouveaux arrivants qui souhaitent explorer les pépites aux alentours.

LA MAISON DU SALÈVE, PRÉSILLY

Située dans l'ancienne ferme de la Chartreuse de Pomier, la Maison du Salève vous invite à la découverte de la faune, de la flore et de l'histoire qui composent le Salève. Par des expositions animées ou des ateliers ludiques, petits et grands en apprendront davantage sur ce mont qu'ils connaissent si bien.





LE GRAND PARC D'ANDILLY ET LE HAMEAU DU PÈRE NOËL, ANDILLY ET SAINT-BLAISE

Ces attractions incontournables vous entraînent dans la demeure du Père Noël et de ses lutins où les décors enchanteurs vous émerveilleront. Vous ferez des rencontres surprenantes comme le Marchand de Sable, les Mères Noël ou encore le célèbre Père Fouettard. Vous repartirez avec des étoiles plein les yeux.



UCPA VITAM, NEYDENS

Pour les plus sportifs, faites le plein de sensations à l'UCPA Vitam. Entre l'espace aquatique, le parcours bien-être, le mur d'escalade et le Vitam'Ludic, chacun y trouvera son compte. Pour vous exercer ou pour vous amuser, c'est l'endroit idéal pour passer une journée agréable en famille, en couple ou entre amis.



NOTRE SÉLECTION DE BALADES ET RANDONNÉES ENTRE NATURE ET PATRIMOINE (SELON ENNEIGEMENT)

Sur les Pas des Chartreux

- Départ : Présilly
- Dénivelé : 58 m
- Distance : 2,4 km
- Temps : 45 minutes
- Point d'intérêt :
Panneaux thématiques le long des prairies et champs sur le travail et le mode de vie des moines sur le territoire à l'époque du Moyen-Âge

Graniteurs du Mont Sion

- Départ : Andilly, village de Charly
- Dénivelé : 378 m
- Distance : 10 km
- Temps : 4 heures
- Point d'intérêt :
Nombreux blocs de granite sur le chemin qui retracent l'histoire des tailleurs de pierre originaires du Piémont et de la Lombardie au XIX^{ème} siècle.

Boucle des Convers

- Départ : Présilly
- Dénivelé : 432 m
- Distance : 6,8 km
- Temps : 3 heures
- Point d'intérêt :
Au milieu des alpages : la Chartreuse de Pomier, le Chalet des convers et la table d'orientation de Saint-Blaise.

Nous contacter



*Office de Tourisme
des Monts du Genevois*

+33(0)4 50 95 07 10

ot@montsdugenevois.com

montsdugenevois.com

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ÉLABORERA LE PREMIER SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS

Les élus du Comité syndical ont accepté le transfert de la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de 4 intercommunalités membres au Pôle métropolitain du Genevois français.

Ainsi les agglomérations d'Annemasse-les-Voiron, du Pays de Gex et les Communautés de communes du Genevois et de Terre Valserhône, qui partagent les mêmes enjeux, vont travailler à l'élaboration d'un projet de territoire commun qui verra le jour dans 5 ans.

Pourquoi cette prise de compétence ?

Avec la compétence SCoT, le Pôle métropolitain du Genevois français s'organise pour maîtriser le développement du périmètre formé par les 4 intercommunalités citées, pour les vingt prochaines années. Celles-ci partagent un même bassin de vie et se retrouvent autour de 5 enjeux communs qui dépassent largement le périmètre d'une intercommunalité: comment accueillir, loger, développer de l'emploi qualifié, offrir les services, les équipements et les infrastructures dont toute la population actuelle et future aura besoin, tout en restant garant d'une équité sociale et d'un cadre de vie de qualité ?

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le SCoT est un outil de planification stratégique à long terme qui vise à coordonner les politiques publiques en matière d'urbanisme, de logement, de mobilité, d'environnement et de développement économique.

Il permet de définir une vision cohérente et partagée pour l'aménagement du territoire sur une période de 20 ans. Il prendra en compte l'urgence écologique, climatique et énergétique et traitera de l'ensemble des thématiques qui composent un territoire: la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols, l'habitat, les mobilités, la biodiversité, l'air, l'énergie et le climat, le commerce, l'artisanat, l'industrie et la logistique, les activités agricoles et forestières, le patrimoine, le paysage et le tourisme. De par sa réflexion stratégique à plus grande

échelle, le SCoT est opposable aux PLU ou PLUiH, qui représentent les outils de déclinaison locale et opérationnelle de cette stratégie.

Le SCoT garantit ainsi une cohérence entre les projets de chaque intercommunalité.

Un travail par étapes au cours desquelles chacun pourra participer

L'élaboration d'un SCoT est un travail de longue haleine qui produira ses effets sur la période 2030 - 2050. Elle se déroulera en plusieurs étapes:

- Le projet d'aménagement stratégique (PAS) qui définit les objectifs de développement et d'aménagement en s'appuyant sur un diagnostic territorial. Le PAS permet aux élus de spatialiser un projet politique coconstruit.
- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui décrit la mise en œuvre des orientations du PAS à l'aide de prescriptions ou de recommandations autour de trois grands thèmes : développement économique, agricole et commerce/logement, mobilité, équipements et services/transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles.
- Le programme d'action (PA) qui facilite la mise en œuvre du SCoT, en identifiant les actions et moyens à mobiliser (Ex : les Plans Climat Air Energie Territoriaux).

L'implication des élus garantira la qualité de la réponse aux enjeux locaux. Le SCoT définit les grandes orientations pour l'aménagement de l'ensemble du territoire mais ce sont les intercommunalités et les communes qui sont garantes de sa mise en œuvre avec les compétences qui restent les leurs: droit du sol, habitat et politique de la ville, mobilité, économie, gestion des ressources.

Les élus locaux pourront participer à l'élaboration du SCoT en s'impliquant dans les commissions territoriales organisées dans les intercommunalités. Des ateliers et des tournées de territoire leur permettront également de se mobiliser tout au long de la démarche.

La Conférence des maires et des élus locaux, une fois par an, rassemblera l'ensemble des maires, conseillers municipaux et parlementaires des 68 communes concernées par le SCoT du Genevois français.

Les Personnes publiques associées (PPA) seront également informées de l'avancée des travaux tout au long de la procédure et mobilisées aux moments clés de l'élaboration. Enfin, les habitants et un large panel d'acteurs du territoire, publics et privés (associations, syndicats, faïtières économiques, etc.) seront également invités à contribuer à l'élaboration du SCoT, dès 2025.

EAU : LA CCG DEVIENT VOTRE UNIQUE INTER-LOCUTEUR !

Un problème lié à l'eau potable ou aux eaux usées ? Fuite, débordement, coupure, problème d'écoulement, odeurs...

À partir du 1^{er} septembre, la CCG s'occupe de tout à Archamps, Beaumont, Bossey, Chênex, Chevrier, Collonges, Dingy, Feigères, Jonzier, Neydens, Présilly, Saint-Julien, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens.

Dorénavant, pour tous les abonnés en cas d'urgence : un seul numéro unique accessible 7j/7 24h/24.

+33 (0)4 50 959 960

Également, le Portail Abonnés facilite vos démarches : gérer vos factures, payer en ligne, consulter l'historique de vos factures, suivre votre consommation, transmettre des informations (index compteur), faire des démarches en ligne (résiliation, demande changement de compteur, etc.), tout est possible sur le portail ! Dès réception de votre 1^{ère} facture, rendez-vous sur <https://abonnes.cc-genevois.fr> pour créer votre espace personnel.



**Pour votre eau,
un seul contact :**



RECHERCHE DE FUITE, CHAQUE GOUTTE D'EAU COMPTE !

Cet investissement vise à assurer une gestion durable et efficace de cette ressource précieuse ; autant pour la préservation de l'environnement que pour la maîtrise des coûts associés à la distribution d'eau.

Détecter les fuites d'eau, pourquoi ?

Estimer la quantité d'eau perdue puis localiser et trouver toutes les sources de pertes en eau est une préoccupation citoyenne mais aussi réglementaire, entérinée par la loi Grenelle II et son décret du 27 janvier 2012.

Les fuites d'eau dans le réseau peuvent entraîner des conséquences importantes. Elles entraînent non seulement des pertes de quantité d'eau potable disponible, mais augmentent également les coûts de traitement et de distribution. En traquant activement et en réparant ces fuites, la CCG cherche à améliorer le rendement global de son réseau.

Actuellement, le rendement global du réseau est d'environ 85 %. L'objectif ambitieux est d'atteindre un rendement de 90 % d'ici 2030. Cette amélioration représente une étape cruciale vers une utilisation plus efficace de l'eau et une réduction des coûts associés à sa gestion.

Comment identifier les fuites d'eau ?

Pour détecter les fuites, la CCG utilise en outre des micros de haute performance, également appelés loggers. Ces appareils sont déployés stratégiquement sur le réseau depuis 2021.

Actuellement, 143 loggers sont opérationnels dans les communes de Saint-Julien, Viry, et Valleiry. 315 loggers supplémentaires sont en cours d'installation à Collonges-sous-Salève, Feigères, Beaumont, et Archamps.

Sur le principe d'une écoute acoustique, les loggers détectent tout bruit qui pourrait indiquer une fuite. Ils utilisent des technologies avancées de corrélation pour localiser précisément la position des fuites entre deux points distants. Cette méthode permet une intervention rapide et ciblée, minimisant ainsi les pertes d'eau et les dommages potentiels au réseau.

Avec cette technologie innovante, la CCG met tout en œuvre pour une gestion au plus juste des ressources en eaux à la fois sur le plan économique et écologique.

LE CLS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le 12 septembre 2024 marque la signature du Contrat Local de Santé (CLS) 2024-2028 du territoire de la Communauté de Communes du Genevois.

Il fait suite à l'élaboration d'un diagnostic local de santé qui a permis de faire, pour la première fois à cette échelle et sur ce sujet, l'état des lieux du territoire : de l'état de santé de ses habitants à celui de son offre de services en matière de soins, d'accompagnement ou de prévention.

L'ambition globale de ce contrat local de santé est d'améliorer la santé et le bien-être de l'ensemble de la population et de proposer des parcours de santé cohérents, fluides, adaptés à chacun dans son cadre de vie. Il propose une approche transversale de la santé en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion et de la prévention de la santé.

Un projet participatif

La santé s'entend ici dans un sens large, et non sous l'angle de la seule maladie, puisqu'il s'agit de prendre en compte tous les facteurs ayant une incidence directe ou non sur la santé et la vie des habitants : logement, environnement, éducation, relations sociales, etc. Tous les acteurs des champs sociaux, médico-social et sanitaire ont ainsi été appelés à contribuer. Les actions sont d'ailleurs portées par des partenaires différents, selon leur domaine de compétence.

Un plan d'action en 5 axes

1. La prévention et promotion de la santé, notamment auprès des publics les plus vulnérables (alimentation équilibrée, activité physique, prévention des cancers etc.)
2. L'amélioration de l'accès aux soins et aux droits (attractivité du territoire pour les soignants, soutien à la création de structures de proximité, démarches d'aller-vers, logements intermédiaires pour les seniors, etc.)
3. La coordination des réseaux partenaires (des partenariats renforcés et des services mieux connus des professionnels et du grand public)
4. L'amélioration de la prise en charge de la santé mentale (information grand public, coordination et interconnaissance des acteurs, actions de parentalité, formations aux premiers secours en santé mentale, accompagnement des jeunes, etc.)
5. Le renforcement des initiatives en santé environnementale (relais des campagnes de prévention, lutte contre l'habitat indigne, actions d'éducation à la santé-environnement, etc.)

Si la santé ne relève pas d'une compétence obligatoire pour les collectivités locales, elle n'en reste pas moins une responsabilité collective et partagée. Ainsi, le développement de dynamiques territoriales de santé associant l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, libéraux et les populations apparaît plus que jamais indispensable pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.



À titre d'exemple, et pour ne citer que quelques actions déjà engagées à ce jour :

- Ouverture d'un habitat inclusif de 10 logements à Viry au début du 2e trimestre 2025. L'objectif de ce type d'habitat est de permettre à des personnes âgées plutôt autonomes ou des personnes de tout âge en situation de handicap de conserver leur autonomie le plus longtemps possible et de lutter contre l'isolement social. Un animateur/gestionnaire dédié, salarié de la Communauté de communes du Genevois, ainsi que des espaces intérieur/extérieur partagés sont là pour faciliter la mise en oeuvre d'un projet de vie sociale et partagée, que chaque habitant va co-construire et faire vivre.

- Proposition de formations aux professionnels (santé, social, jeunesse) pour mieux accompagner les habitants du territoire dans leur problématique du quotidien : près de 40 personnes seront par exemple formées aux Premiers Secours en Santé Mentale sur l'année 2024. Un temps de sensibilisation sur la prise en charge de l'obésité pédiatrique par le Réseau pour la Prévention et la Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique de Haute Savoie sera également proposé à l'automne.

- Dans le cadre des Semaines d'Informations sur la Santé Mentale, le collectif du Genevois piloté par Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois organise depuis 2 ans des actions opérationnelles comme des temps de sensibilisation auprès des équipes pédagogique des établissements scolaires de la CCG (collège Arthur Rimbaud et lycée Madame de Staël) ainsi qu'auprès des brigades de gendarmerie du secteur (à venir à l'automne) afin de les sensibiliser et de mieux les outiller face à cette thématique. De plus, pour déstigmatiser et déconstruire tous les préjugés sur la santé mentale du grand public, nous avons tenu des stands au marché qui ont permis des échanges riches avec la population locale.

- Afin d'améliorer l'accès aux soins sur le territoire de la collectivité, la CCG a fait le choix de soutenir les internes en médecine réalisant leur stage auprès des médecins du territoire en leur mettant à disposition gratuitement 2 logements le temps de leur stage.

- Afin qu'aucun habitant du territoire ne renonce à se faire soigner faute d'avoir les moyens de souscrire à une mutuelle santé adaptée à sa situation, la CCG a conventionné avec l'association Actiom depuis 2017 afin de donner l'accès au dispositif «Ma commune ma santé» à ses habitants. Cette action s'est traduite par plusieurs temps de permanence, notamment en partenariat avec l'Espace France Service ; temps pendant lequel les habitants ont eu accès à des conseils sur leur contrat mutuelle existant et ont pu souscrire à la mutuelle négociée par Actiom.

- La création d'un poste de médiateur santé porté par l'association ARIES et cofinancé par l'Agence Régionale de Santé, la Communauté de communes du Genevois et la ville de Saint Julien en Genevois, est en bonne voie. Cela fait partie des évolutions qu'apporte le travail autour du contrat local de santé. En effet, le médiateur santé a pour mission d'accompagner les populations vulnérables vers le système de prévention et du soin et de faciliter leur intégration dans le parcours de santé et sera présent principalement sur le périmètre du quartier prioritaire de la ville.

Les signataires

L'Agence Régionale de Santé, à travers sa délégation départementale, et la Communauté de communes du Genevois sont les primo-signataires de ce contrat local de santé, auxquels viennent s'associer l'Etat, le Département de Haute-Savoie, le Centre Hospitalier Annecy-Genève et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie.

SIVU BEAUPRÉ: UNE ANNÉE RICHE EN ACTIVITÉS ET NOUVEAUX PROJETS !

LE PROJET ANTI GASPI SE POURSUIT !

Depuis le mois de mars 2024, la structure, en partenariat avec la Communauté de Communes du Genevois, s'est dotée de bacs de compost, où les restes de nourriture des enfants permettent de faire du compost qui sera ensuite utilisé par les services techniques de Beaumont et Présilly.

Toujours dans cette démarche écologique, les enfants de l'école Beaupré ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire, à travers un challenge inter-écoles organisé par le SIVALOR. Six semaines de concours qui ont permis à notre structure et aux enfants d'évaluer la marge de progression que nous avons dans notre démarche « 0 gaspi » que le SIVU a démarré en Mai 2023.

Les premiers résultats de la démarche commencent à se faire sentir avec une baisse sensible des déchets. Les actions « anti-gaspi » se poursuivront sur l'année scolaire 2024-2025 en partenariat avec les écoles maternelles et élémentaires Beaupré.

À savoir :

Pendant les vacances, le SIVU Beaupré organise, en parallèle de son accueil de loisirs, des stages à destination des enfants. Danse, cirque, chant, arts plastiques et beaucoup d'autres ateliers permettent aux enfants, pendant une semaine, de découvrir ou redécouvrir de nouvelles disciplines tout en s'amusant.

Ces stages complètent parfaitement nos ateliers périscolaires qui ont lieu une fois par semaine en période scolaire. L'année 2024-2025 a vu un nouvel atelier apparaître avec de la magie pour les enfants de CE2 à CM2.



PROGRAMME DES VACANCES DE TOUSSAINT :

- **Du 21 au 25 octobre :**
 - stage de musique pour les MS et GS
 - Arts plastique du CE2 au collège
- **Du 28 octobre au 1^{er} novembre :**
 - Cirque le matin pour les MS-GS et l'après midi pour les CP à CM2



À noter :

Le SIVU Beaupré sera ouvert le 1^{er} novembre 2024.



LE BUDGET DU SIVU, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le budget du SIVU s'établit et se prépare comme celui d'une mairie ; avec des recettes et des dépenses, sur du fonctionnement et de l'investissement.

Pour l'année 2024, le budget du SIVU s'élève à un total de 3 116 375 €.

Côté dépenses, il faut noter que 40% de ce budget est dédié au frais de personnels avec 30 agents dans la structure, sans compter les renforts sur les vacances, qui s'occupent des enfants qui fréquentent le péri-scolaire et l'extra-scolaire.

Côté recettes, il faut noter que les mairies de Beaumont & Présilly abondent au budget du SIVU à hauteur de 45%. La facturation des services aux familles utilisatrices représente 21% des recettes. Le reste est constitué de subventions, facturations à des tiers ou encore la CAF.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 DU SIVU BEAUPRÉ

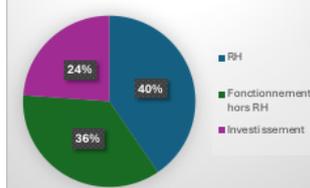
Dépenses 2024

Fonctionnement - RH	1 261 112,00 €
Fonctionnement - hors RH	1 112 003,00 €
Investissement	743 260,00 €
Total	3 116 375,00 €

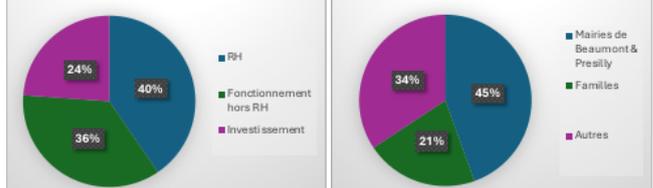
Recettes 2024

Fonctionnement - Mairies de Beaumont & Présilly	1 387 862,00 €
Fonctionnement - Familles	659 010,00 €
Fonctionnement & Investissement - Autres	1 069 503,00 €
Total	3 116 375,00 €

Dépenses 2024



Recettes 2024



LES ANCIENS D'ALGÉRIE SE SOUVIENNENT

La section locale des anciens combattants d'Algérie, l'Association le Salève, membre de l'Union Départementale des anciens combattants, créée par Guy Rime, a été durant ces 9 dernières années dirigée par Gabriel Henry de Présilly. Son siège est à la mairie de Beaumont. Elle regroupe les anciens des communes environnantes et les veuves qui le souhaitent.

À 90 ans, Gaby a souhaité passer le relai, après une activité soutenue, centrée sur la solidarité et la convivialité. Tout un chacun a pu mesurer son sens du service, sa bonhomie, son souci de la cohésion et son application. Qu'il en soit vivement remercié, ainsi que tous ceux qui ont fait vivre cette petite communauté depuis l'origine.

Ces anciens, ils avaient 20 ans dans les années 1954 à 1962, ont participé au difficile épisode de la guerre d'Algérie. Malgré le temps passé, leur vécu, leur ressenti ne s'effacent pas. Ils ont encore en charge de maintenir ce que l'on appelle « la Mémoire » de notre histoire commune et la conviction que les guerres sèment le chaos dans les populations. Leurs expériences peuvent en témoigner.

Représentant cette partie de notre histoire, la section participe aux cérémonies publiques civiques qui célèbrent tous les combats comme le 8 mai et le 11 novembre. Le drapeau, signe de notre adhésion commune à la République, en est l'emblème. Le Conseil municipal a d'ailleurs participé à sa rénovation, quelque peu usé. Ce drapeau accompagne les cérémonies officielles ainsi que chaque sépulture d'un ancien combattant.



Le Conseil d'Administration a élu un nouveau Bureau

Président d'Honneur: Gabriel Henry

Président/Secrétaire: Alain Bullat

Vice président: Bernard Larue

Trésorier: Jacques Litaudon

L'UNION SALÈVE FOOT ENTAME UNE NOUVELLE SAISON SUR LES CHAPEAUX DE ROUE !



La rentrée sportive a sonné pour l'Union Salève Foot (USF), et le moins que l'on puisse dire, c'est que le club a démarré en fanfare. Les joueurs, entraîneurs et bénévoles se sont retrouvés avec enthousiasme pour cette nouvelle saison riche en promesses, dont plus de 25 petits et grands présilliens/présilliennes qui ont répondu présent(e)s !

Des ambitions fortes pour la saison !

L'USF affiche des ambitions élevées pour cette nouvelle saison. Les différentes équipes, de l'école de foot aux seniors/vétérans, se sont fixées des objectifs ambitieux, tant sur le plan sportif que sur le plan humain. Les entraîneurs travaillent d'arrache-pied pour développer les qualités individuelles et collectives de chaque joueur.

L'Union Salève Foot, c'est bien plus qu'un simple club de football. Enraciné dans son territoire, c'est un lieu de vie où les valeurs du sport sont transmises aux jeunes. Respect, fair-play, esprit d'équipe, autant de notions qui sont inculquées aux joueurs dès leur plus jeune âge. L'USF est un acteur incontournable de la vie locale, et contribue à l'animation de la commune. Le projet d'un nouveau terrain synthétique, nécessaire à la croissance du club et à la continuité de ses activités durant la saison pluvieuse, est actuellement à l'étude avec l'aide de nos communes de tutelle.



Les défis à venir !

Si les débuts sont prometteurs, de nombreux défis attendent encore le club. Le maintien d'un haut niveau sportif, le développement de la section féminine, la formation des jeunes, autant de enjeux qui mobilisent les dirigeants et les bénévoles.

L'Union Salève Foot peut compter sur le soutien indéfectible de ses bénévoles, de ses partenaires, de ses sponsors et de ses supporters. Ensemble, ils écriront les prochaines pages de l'histoire de ce club ambitieux. Avec des ambitions fortes et un projet sportif solide comme celui du terrain synthétique, et malgré les nombreuses journées de mauvais temps qui ont rythmé la rentrée, l'avenir s'annonce radieux pour l'Union Salève Foot.

Mr. Sofiene MHEDHBI
Président Union Salève Foot

INFOS UTILES

ETAT CIVIL



NAISSANCE

- Sacha GUINCHE
né le 07 mai 2024



DÉCÈS

- Edwin BASTIANENSEN
décédé le 17 mai 2024
- Arsène VEYRAT-PEINEY
décédé le 09 juillet 2024

Déchetterie de Neydens

Chemin de Fillings - 74160 Neydens
Tél. : 06 27 82 12 78

HORAIRES D'OUVERTURE

> **ÉTÉ**, de mars à octobre

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
9h-12h et 14h-18h
- Mardi : 14h-18h (fermée le mardi matin)
- Samedi : 9h-18h

> **HIVER**, de novembre à février

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
9h-12h et 14h-17h30
- Mardi : 14h-17h30 (fermée le mardi matin)
- Samedi : 9h-17h30

Dernier accès autorisé 10 minutes avant la fermeture.

RAPPEL : Il est obligatoire de présenter votre carte d'accès à l'entrée de la déchetterie !



NUMÉROS UTILES

SANTÉ :

- Numéro d'appel d'urgence européen 112
- SAMU 15
- Police Secours / Gendarmerie 17
- Sapeurs-Pompiers 18
- Numéro d'urgence pour les personnes
sourdes et malentendantes 114
- Hôpital de Saint-Julien 04 50 49 65 65
- Centre antipoison de Lyon 04 72 11 69 11
- Pharmacie du Châble 04 50 04 41 97

SERVICES À LA POPULATION :

- École maternelle Beaupré 04 50 04 47 43
- École élémentaire Beaupré 04 50 04 59 58
- RécréA 04 50 83 77 78
recrea@sivu-beaupre.fr
- Accueil petite enfance CCG 04 50 95 92 60
- Déchetterie intercommunale 04 50 04 41 67
de Neydens
- SPA Annecy-Marlioz 04 50 77 82 40
- Proxigem (bus à la demande) 0 800 04 74 00

HORAIRES DE LA MAIRIE :

- le lundi de 10h à 12h,
- le mercredi de 9h à 12h,

Les permanences téléphoniques
restent inchangées : identiques aux
horaires d'ouverture.

Vous pouvez également nous
contacter via notre adresse mail :
mairie@presilly.fr

POUR CONTACTER LA MAIRIE :

Téléphone : 04 50 04 42 50
Fax : 04 50 04 55 61
Email : mairie@presilly.fr

VOUS ÊTES FRONTALIER ? PARTICIPEZ AU RECENSEMENT

Depuis 1973, le Canton de Genève reverse annuellement le tiers de l'impôt à la source payé par les travailleurs frontaliers à leurs communes, intercommunalités et départements de résidence : ce sont les fonds frontaliers. Le montant est proportionnel au nombre de frontaliers installés dans chaque commune.

Il convient de vous faire recenser pour informer votre communes que vous êtes frontalier et que vous y résidez.

Les frontaliers sont nécessaires

Le Genevois français se développant rapidement, des investissements sont indispensables et des services aux habitants doivent être assurés (transports en commun, écoles, mobilité, activité sportives et culturelles...)

Le recensement des frontaliers permet de contenir l'augmentation des impôts locaux.

Un frontalier déclaré



1300€/an

pour la commune



**Participer au recensement
permet aux collectivités territoriales de l'Ain
et de la Haute-Savoie de continuer à rendre
les services publics utilisés par tous.**



Cette déclaration est rapide,
ne vous coûte rien et n'a aucune incidence
sur votre déclaration de revenus.

COMMENT ?

Vous avez la nationalité suisse et travaillez dans le canton de Genève ?

Assurez-vous que votre adresse est à jour auprès de votre employeur et de l'Office cantonal de la population sur ge.ch, **avant le 30 septembre**.

Vous êtes titulaire d'un permis G ?

Assurez-vous que l'adresse sur votre permis G est bien à jour. Au besoin signalez votre changement d'adresse à l'Office cantonal de la population.

Dans les deux cas, si vous n'êtes pas encore enregistré auprès de votre commune de résidence, participez au recensement des frontaliers auprès de votre mairie.

Site de la République et canton de Genève

<https://www.ge.ch/impot-source/declaration-prelevement-impot-source>

Si votre employeur ne connaît que votre adresse suisse,

Il ne vous déclare pas à l'Office cantonal de la population.

Vous n'êtes donc pas reconnu en tant que frontalier. Votre impôt reste en totalité à Genève, sans alimenter les recettes de votre commune de résidence.

Vous n'êtes pas déclaré ? Vous prenez des risques !

Ne pas déclarer ses revenus en France, **c'est encourir une qualification de fraude fiscale passible de sanctions pénales** avec l'instauration de l'échange automatique d'informations entre la France et la Suisse en 2018.

Les faits pourront être requalifiés sur trois ans, c'est-à-dire depuis 2016.



Habiter à l'année une résidence secondaire peut vous coûter plus cher.

Les résidences secondaires payent souvent une majoration de taxe d'habitation.



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Les **services d'urgence**
vous **rappellent** désormais avec le

0 800 112 112

Ceci n'est

pas un spam !



Pensez à **enregistrer**
dès maintenant ce numéro
dans vos contacts



